



Mandat ou pouvoir permanent

Par **mavournen**, le **29/08/2013** à **09:09**

Ma fille propriétaire d'un lot en copropriété, donné en location, vit et travaille à l'étranger.

Quel type de mandat ou pouvoir permanent établir pour que je puisse gérer son appartement? (ag , action vers le syndic, relation avec le locataire etc etc. ??

Un tel pouvoir ou mandat permet-il d'être membre voire président du conseil syndical?

Merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le **29/08/2013** à **10:24**

Bonjour,

Il n'est pas possible d'avoir un mandat "permanent" pour représenter votre fille en AG de copropriété. Le mandat (ou pouvoir) doit être donné à chaque assemblée (en utilisant le formulaire de pouvoir envoyé avec la convocation).

Pour la gestion de la location, là c'est tout à fait possible.